


LYCÉE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°2 DU 25 NOVEMBRE 2024

2 RUE PIERRE SÉMARD
CS 73126 – 27031 EVREUX Cedex
 02.32.23.69.00
E.MAIL : ce.0270016w@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 20
Nombre de présents titulaires : 14
Quorum : 11

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, Proviseur M. Antoine VAILLANT, Proviseur adjoint, M. Willy MARMOL, Agent comptable, Mme Catherine QUENEUILLE (DDFPT),

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. BEGRAND Olivier, Mme FALL Linda, M. MAUGE RENAULT Maxime, M. CONAN Killian, Mme ORDONNEZ Mélanie, Mme JANAS Jessica, M. LUBAT Arnaud (titulaires)

Représentants des parents d'élèves : Mme BUSSY Mélanie,

Représentants de la collectivité de rattachement : Mme TREMEL

Représentante de la commune : Mme CASTELNAU Caroline

Représentants des élèves : ROSET Quentin

Membres excusés :

M. DEYRES Olivier et Mme DULONG Aline, personnalités qualifiés

M. MABIRE Arnaud, représentant de l'EPN

Mme DUBRUNFAUT Nathalie, représentante des parents d'élèves

Membres absents :

M. NARANCITCH Camille, représentant de la collectivité de rattachement

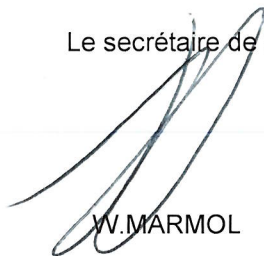
M. POUPLIN Arthur, représentant des élèves

Nature des questions traitées :

Pages

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II.-	AFFAIRES FINANCIERES	3-5
III. -	QUESTIONS DIVERSES	5

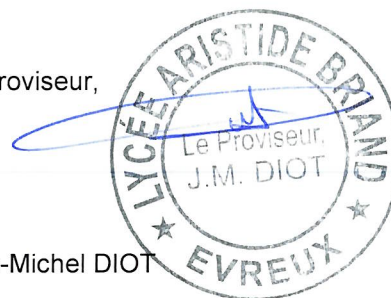
Le secrétaire de séance,



W.MARMOL

Le Proviseur,

Jean-Michel DIOT



Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18H00, en présence de 14 membres pourvus d'une voix délibérative et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il donne lecture de l'ordre du jour de la séance

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I- CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Approbation du procès-verbal du 05 Novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024, transmis par voie électronique, est soumis au vote pour approbation :

Votants : 14

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2024/10

NT

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – LES AFFAIRES FINANCIÈRES

A. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET 2025

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable rappelle aux membres du conseil d'administration les grands principes de l'articulation d'un budget (ce que représente chaque service) sont présentés ainsi les principales sources de financement.

1. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU LYCÉE PROFESSIONNEL. (EXERCICE 2025)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale ressource de l'établissement et pour l'exercice 2025 elle s'établit à **123 100 €**.

Elle est en baisse d'un peu plus de 10 000 € par rapport à l'année précédente et ce pour la 2^{ème} année consécutive.

Parallèlement, le lycée ne reçoit plus la subvention spécifique intitulée « accompagnement de projets éducatifs » (DAPE) d'un montant de 6 300 € en 2024. Celle-ci servait à financer essentiellement les sorties pédagogiques. Ce non renouvellement de subvention spécifique cumulé à la baisse de la dotation globale de fonctionnement a considérablement complexifié la construction de ce projet de budget.

L'équilibre n'a d'ailleurs pu être atteint que par un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 1 724 €.

Pour des facilités de gestion, sur décision des deux conseils d'administration concernés, la totalité des crédits de fonctionnement (service administration et logistique) est reversée au budget du lycée général et technologique (ALO).

De la même manière que pour les crédits de gestion de la structure (ALO), le service de restauration étant commun aux deux lycées, pour des facilités de gestion les crédits liés à l'achat de denrées et au fonctionnement du service, les recettes de ce service font l'objet d'un reversement au budget du LGT.

En raison de l'utilisation du nouvel outil Op@le, la gestion des bourses d'État ne passe plus par le budget de l'établissement.

Le service **AP** pour Activités Pédagogiques : **112 164,42 € en dépenses et 110 440,42 € en recettes (89 909,76 € en 2024)**

La principale source de financement reste la DGF, suivie des subventions spécifiques du SDIS. L'impact de la baisse de la DGF se fait ressentir à hauteur de 2 205 €.

La hausse du montant des ouvertures de crédits est essentiellement liée à l'intégration des crédits Erasmus : 24 157,60 €

Conséquence de la baisse des recettes, les crédits des disciplines ont dû être revus à la baisse. La prévision des crédits dédiés à la reprographie est également diminuée. Le nouveau contrat devrait permettre des économies substantielles et une baisse du nombre de copies de la part des utilisateurs espérée. Un voyage à Oxford est prévu, pour lequel la part accompagnateur doit être financée sur le budget de l'établissement. Une enveloppe de 6 000 € (5 260 € en 2024) est prévue pour le financement des sorties pédagogiques. Elle est insuffisante au vu des projets de sorties recensés. Elle devra être abondée en cours d'exercice par prélèvement sur le fonds de roulement à l'issue de l'adoption du compte financier. Une représentante des personnels enseignants demande quelques précisions sur l'utilisation des crédits codifiés SDIS et PSE. La problématique du volume des photocopies ainsi que le coût qu'elle représente est de nouveau abordée.

Le service **Vie de l'Élève** (VE) : 6 000 € en 2024

Il s'agit majoritairement de crédits d'état relatifs à l'aide sociale. Le montant de ces crédits est connu en courant d'année et fera l'objet d'un ajustement par vote si nécessaire. La problématique d'attribution des fonds sociaux est souvent la même (peu de demandes, difficulté à identifier les familles qui en ont besoin). L'absence d'une assistante sociale dans l'établissement a été relevée comme étant un frein à l'instruction des dossiers de demandes d'aides.

Les ouvertures de crédits sont basées sur le niveau des reliquats à la date de saisie du projet de budget. Elles feront l'objet d'un ajustement lors de la réception de la future enveloppe

Le service **Administration et Logistique** (ALO) : 68 830 € (78 888,72 € 2024)

La baisse des crédits ouverts est la conséquence logique de la baisse de la DGF attribuée au lycée. La majorité des efforts en matière d'économies à réaliser est donc supporter sur les crédits de fonctionnement de la structure. Comme expliqué plus haut, pour des facilités de gestion, l'ensemble de ces crédits est géré dans le budget du LGT.

Le **Service de Restauration et d'Hébergement** (SRH) : 91 776 € (86 359,80 € en 2024)

Cette année en raison de l'utilisation d'un nouveau progiciel de gestion/comptabilité, la gestion des factures de restauration est désormais gérée dans le budget du LP. Les tarifs du service fixés par le Conseil Régional sont calés sur le calendrier de l'année scolaire. Ils ont été revalorisés de 3 % au 1er septembre dernier afin de pouvoir permettre aux établissements d'absorber une part de la forte inflation qui a impacté les prix des denrées alimentaires ces derniers mois.

163 demi-pensionnaires et 42 internes étaient inscrits à la rentrée, très stables d'une année sur l'autre.

Les crédits liés à l'achat de denrées et au fonctionnement du service sont reversés au LGT qui en assure la gestion (commandes et exploitation).

Le service des **Bourses Nationales** (BN) :

Les bourses nationales ne sont plus gérées dans le budget de l'établissement depuis le changement de logiciel comptable.

Des précisions sont demandées sur le niveau de fonds de roulement de l'établissement et pourquoi un prélèvement plus important n'est-il pas opéré.

Le Secrétaire général que les crédits ouverts sont suffisants pour fonctionner jusqu'à la période de l'adoption du compte financier. À ce moment les chiffres précis seront connus et les arbitrages souhaités pourront être pris en toute connaissance de cause.

Le projet de budget pour l'exercice 2025 est soumis au vote :

Votants : 14

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/12

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents

- **Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement**

Monsieur le Secrétaire Général-Agent comptable propose aux membres du conseil d'administration de voter la délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la signature des conventions et contrats dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour la passation des marchés à incidence financière annuelle, y

compris pour les marchés qui s'exécuteraient sur deux exercices mais qui seraient payés en totalité avant service fait conformément à la réglementation en vigueur (tels que les abonnements pour le CDI).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 14

Abstentions :

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2024/11

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

III– QUESTIONS DIVERSES

- Serait-il possible d'ouvrir l'accès au lycée par l'impasse Rouhau ? En effet cela contribuerait grandement à améliorer le confort de vie de bon nombre de collègues.

Le seuil d'alerte Vigipirate n'ayant pas évolué, Monsieur le Proviseur indique qu'il n'est pas possible de modifier l'organisation qui prévaut actuellement.

Des aménagements sont bien entendu possibles pour les personnes qui rencontreraient des problèmes de santé.

Un dossier concernant la réfection ou l'aménagement de la voirie menant au bâtiment est à l'étude avec les services de la Région.

- Pendant les heures de cours, il est constaté un grand nombre d'incivilités dans le couloir du premier étage et notamment au niveau des toilettes. Qu'est-il possible de mettre en place pour que cela cesse et ceci pour le bien de tous.

Monsieur le Proviseur précise qu'il y a 36 000m² de bâtiments à surveiller et que l'ensemble des moyens dévolus à la vie scolaire ne peuvent être mobilisés

Le problème des élèves qui investissent les zones des blocs sanitaires est évoqué sans qu'une solution ne puisse être trouvée à ce stade

La difficulté des réservations des billets de train auprès du service groupes de la SNCF est abordée.

Le secrétaire général indique qu'il est impossible de connaître leurs délais de réservation et donc le rétro planning nécessaire tant ceux-ci peuvent différer d'une sortie à l'autre


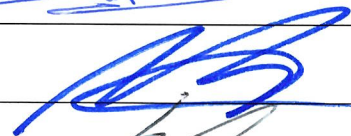


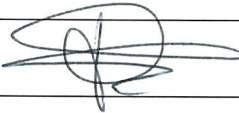
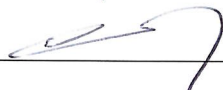
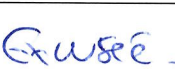

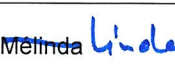






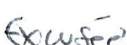

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00


LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

LYCEE PROFESSIONNEL ARISTIDE BRIAND EVREUX

Lundi 25 novembre 2024

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. VAILLANT Antoine	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme QUENEUILLE Catherine	DDFPT	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
Mme DULONG Aline	Personnalité(s) qualifiée(s)	
M DEYRES Olivier	Personnalité(s) qualifiée(s)	
M BEGRAND Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme FALL Melinda 	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M MAUGE RENAUNT Maxime	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M CONAN Kilian	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ORDONEZ Mélanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme JANAS Jessica	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LUBAT Arnaud Philippe	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme DUBRUNFAUT nathalie	Représentante des parents d'élèves	
Mme BUSSY Mélanie	Représentante des parents d'élèves	
M POUPLIN Arthur	Représentant des élèves	

M ROSET Quentin	Représentant des élèves	
suppléants		
Madame PIEL Alexandra	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentant de la Commune	
M. ERRAMMACH Youssef	Représentant de l'EPN	